

LISTE ROUGE

Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
PAYS DE LA LOIRE





Hibou des marais **EN**
© L. Sineux



Grèbe à cou noir **CR**
© J.-L. Ronné

Sommaire

- p.3 / Pourquoi une liste rouge ?
- p.4 / Les principes de la méthodologie UICN
- p.6 / Les résultats
- p.8 / Quelques exemples
- p.19 / Listes des espèces par catégories de menaces



Liste rouge des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire...

Pourquoi une liste rouge ?

La liste rouge UICN permet de mesurer le risque de disparition d'une espèce sur un territoire donné.

Sa réalisation constitue un préalable indispensable pour orienter les politiques de préservation de la biodiversité et identifier les enjeux à une échelle géographique donnée.

Depuis plusieurs années, l'établissement de listes rouges selon la méthodologie UICN s'est imposé à des échelles géographiques infra-mondiales¹ et notamment à l'échelle des régions administratives françaises depuis notamment la publication d'un guide méthodologique dédié². Cette méthodologie permet de mener une évaluation standardisée avec des résultats comparables entre différentes listes rouges.

Dans les Pays de la Loire, quelques groupes taxonomiques ont fait l'objet d'une évaluation selon cette méthodologie : les mammifères, les amphibiens et les reptiles³ ainsi que, plus récemment, les poissons et macro-crustacés d'eau douce⁴. En 2008, les espèces d'oiseaux prioritaires en termes de conservation ont été identifiées et le statut de conservation a été en partie évalué selon une ancienne méthodologie⁵. La Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire permet de la mettre à jour et de la compléter.

1. UICN, 2003. *Lignes directrices pour l'application, au niveau régional, des critères de l'UICN pour la liste rouge. Version 3.0.* Union mondiale pour la nature, Suisse, 29 p.

UICN, 2012. *Lignes directrices pour l'application des critères de la Liste rouge de l'UICN aux niveaux régional et national : Version 4.0.* Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni : UICN. iv + 44pp

2. UICN France, 2011. *Guide pratique pour la réalisation de listes rouges régionales des espèces menacées – Méthodologie UICN & démarche d'élaboration.* Paris, France, 57 p.

3. Marchadour B. [coord.], 2009. *Mammifères, amphibiens et reptiles prioritaires en Pays de la Loire.* Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Conseil régional Pays de la Loire, 125 p

4. Gérard B. & Mouren V., 2013. *La Liste rouge des poissons et des macro-crustacés d'eau douce des Pays de la Loire.* Fédérations départementales pour la pêche et la protection des milieux aquatiques des Pays de la Loire, 19 p.

5. Marchadour B. & Séchet E. [coord.], 2008. *Avifaune prioritaire des Pays de la Loire.* Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Conseil régional des Pays de la Loire, 227 p.

Principes de la méthodologie UICN

L'application de la méthodologie consiste à classer les espèces évaluées dans l'une des 11 catégories de l'UICN (cf. Figure 1).

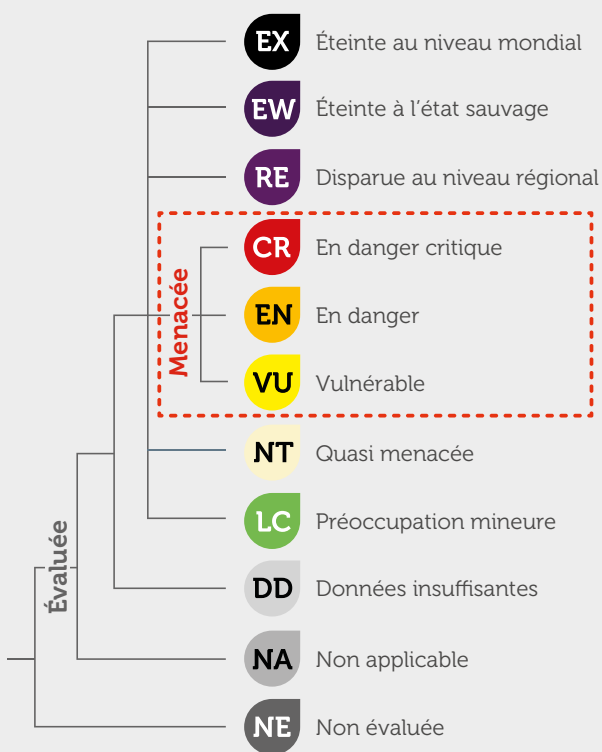


Figure 1
Les catégories de l'UICN utilisées à une échelle régionale
(d'après les guides UICN 2001 & 2003)

Les catégories **Éteinte** **EX** et **Éteinte à l'état sauvage** **EW** correspondent à des espèces éteintes à l'échelle mondiale. La catégorie **Disparue au niveau régional** **RE** s'applique à des espèces dont les populations nicheuses ont disparu des Pays de la Loire mais subsistent ailleurs.

Les trois catégories **En danger critique** **CR**, **En danger** **EN** et **Vulnérable** **VU** rassemblent les espèces menacées de disparition. Ces espèces sont confrontées à un risque relativement élevé (VU), élevé (EN) ou très élevé (CR) de disparition.

La catégorie **Quasi menacée** **NT** regroupe les espèces proches de remplir les seuils quantitatifs propres aux espèces menacées, et qui pourraient devenir menacées si des mesures spécifiques de conservation n'étaient pas prises.

La catégorie **Préoccupation mineure** **LC** rassemble les espèces qui présentent un faible risque de disparition de la région considérée.

La catégorie **Données insuffisantes** **DD** regroupe les espèces pour lesquelles les meilleures données disponibles sont insuffisantes pour déterminer directement ou indirectement leur risque de disparition.

La catégorie **Non applicable** **NA** correspond aux espèces pour lesquelles la méthodologie n'est pas applicable et qui ne sont donc pas soumises au processus d'évaluation. Il s'agit d'espèces introduites (NAⁱ) ou d'espèces nichant occasionnellement ou depuis très récemment (NA^r).

La catégorie **Non évaluée** **NE** rassemble les espèces qui n'ont pas encore été confrontées aux critères de la Liste rouge.

Pour réaliser ce classement, chaque espèce est confrontée aux 5 critères définis par l'UICN (cf. Figure 2) faisant intervenir des facteurs quantitatifs tels que la taille de la population, le taux de déclin, la superficie de son aire de répartition, etc. Il suffit qu'un seul des critères soit rempli pour classer une espèce dans l'une des catégories de menace.

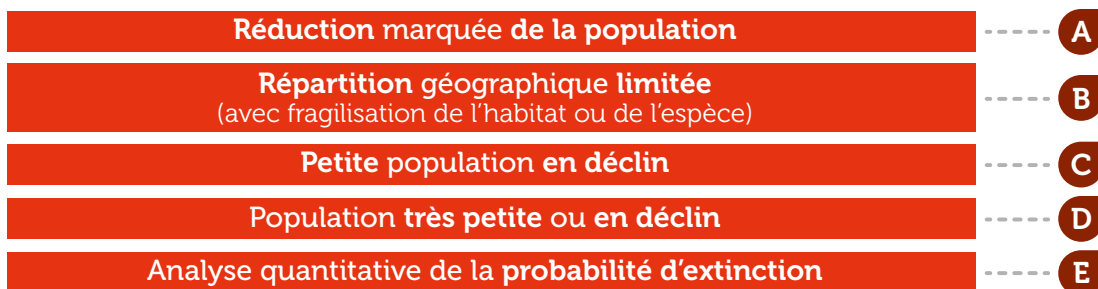


Figure 2
Les 5 critères d'évaluation de la Liste rouge (d'après UICN France 2011)

L'application de cette méthode à l'échelle régionale implique deux étapes dans l'évaluation :

- la **première étape** correspond à l'**évaluation initiale** et consiste à confronter chaque espèce aux 5 critères pour aboutir à un **classement préliminaire**.
- la **deuxième étape** consiste à revoir la catégorie préliminaire en prenant en compte les échanges possibles avec les populations présentes en dehors de la région. Selon des règles précises, **la catégorie peut être ajustée**, si nécessaire, en l'abaissant ou l'augmentant d'un ou plusieurs échelons. La catégorie obtenue à la fin de cette étape correspond au **classement final**.



Mise en œuvre régionale de la méthodologie

Démarche générale

La réalisation d'une liste rouge exige plusieurs éléments fondamentaux : des données fiables, des experts et une expertise collégiale. Cette liste rouge a été pilotée et animée par la Coordination régionale LPO Pays de la Loire qui a constitué un comité d'évaluation composé de 7 ornithologues experts bénévoles et d'un membre du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Ainsi, le comité d'évaluation a principalement été chargé d'évaluer le statut des espèces à partir des données fournies et selon les critères UICN. Le comité a également consulté d'autres spécialistes dans certains cas précis. L'apport des experts et autres personnes associées est indéniable. Les échanges au sein de ce comité ont été nombreux et riches au cours de l'année 2013 et ont permis d'établir un classement qui a ensuite été validé par le CSRPN. Comme le préconise le guide de mise en œuvre régional, l'UICN France a été consultée sur certains aspects méthodologiques et a également validé la démarche régionale ainsi que la mise en œuvre conforme de la méthodologie.

Taxons évalués

Le niveau taxonomique considéré pour cette liste rouge est l'espèce, aucune sous-espèce n'a fait l'objet d'une évaluation particulière. Une liste de 218 espèces suggérée pour l'évaluation a d'abord été établie à partir des 201 espèces nicheuses ou potentiellement nicheuses répertoriées au cours de la période 2007-2012 correspondant à l'enquête sur les oiseaux nicheurs des Pays de la Loire¹. Cette pré-liste a été complétée par 17 espèces ayant niché ou potentiellement niché avant 2007 afin notamment d'identifier les espèces disparues.

Données utilisées

Avant de mener l'évaluation, il a été nécessaire de récupérer de nombreuses informations liées à la répartition, aux effectifs nicheurs et aux tendances d'évolution des populations d'oiseaux nicheurs.

Les 370 000 données récoltées entre 2007 et 2012 au cours des prospections réalisées dans le cadre de l'atlas des oiseaux nicheurs ont permis d'estimer la répartition géographique des espèces de manière relativement précise compte tenu de l'effort de prospection jugé satisfaisant. Les effectifs nicheurs ont été estimés à partir des nombreux suivis spécifiques ou plurispécifiques réalisés régulièrement. Les estimations faites au début des années 2000 dans le cadre de *l'Avifaune prioritaire*² ont ainsi pu être mises à jour. Dans certains cas où les effectifs nicheurs n'ont pu être évalués précisément, la position de la population régionale par rapport aux seuils d'effectifs des critères C et D a été estimée. Enfin, ces suivis réguliers permettent de dresser des tendances d'évolution des populations relativement précises. Concernant les espèces plus communes, l'analyse régionale des résultats du programme STOC-EPS a permis d'obtenir des tendances locales pour un grand nombre d'espèces³. Pour quelques espèces, la tendance a été définie à dire d'experts, l'évolution des populations à une échelle plus large ayant parfois permis de compléter les informations locales.

1. Marchadour B. (coord.), 2014. *Oiseaux nicheurs des Pays de la Loire*. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Delachaux et Niestlé, Paris, 2014, 576 p.

2. Marchadour B. & Séchet E. (coord.), 2008. *Avifaune prioritaire des Pays de la Loire*. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Conseil régional des Pays de la Loire, 227 p.

3. Dulac P., 2014. *Le suivi des oiseaux "communs" en Pays de la Loire (STOC-EPS). Analyse des données 2001-2012*. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Conseil régional des Pays de la Loire, 53 p.



Résultats

Un tiers des oiseaux nicheurs menacé

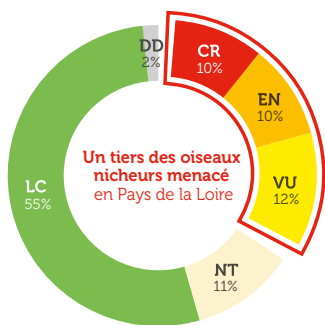


Figure 3
Répartition des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire en fonction des catégories UICN de la liste rouge régionale (hors espèces classées NA, RE et NE).

Sur les 201 espèces nicheuses ou potentiellement nicheuses dans les Pays de la Loire, 32 % (cf. Figure 3) sont menacées de disparition dans la région : 17 espèces sont classées dans la catégorie « **En danger critique** » (CR), 18 dans la catégorie « **En danger** » (EN) et 22 dans la catégorie « **Vulnérable** » (VU).

Ces trois catégories de menaces déterminent un risque de disparition à une échéance plus ou moins lointaine, mais ne déterminent pas nécessairement les priorités de conservation. En effet, la population régionale d'une espèce peut très bien être considérée comme menacée, en raison de sa position en limite d'aire de répartition ou des faibles surfaces occupées par ses habitats dans la région, sans pour autant que la mise en œuvre de mesures conservatoires soit prioritaire, surtout si la dynamique de l'espèce est favorable. Ainsi, certaines espèces menacées sont en régression (56 %) alors que d'autres sont stables (19 %) voire même en augmentation (18 %). Pour celles dont la dynamique n'est pas négative, ce sont leur répartition et leurs effectifs limités qui expliquent ce classement dans l'une des catégories de menace. Par exemple, la Rousserolle verderolle est classée en EN en raison de sa faible répartition en Sarthe et en Mayenne. Son apparition dans la région est récente (début des années 2000) et la croissance des effectifs nicheurs ne nécessitent pas de mesure particulière à l'heure actuelle. Néanmoins, la faiblesse des effectifs nécessite d'être prudent car ses petites populations pourraient rapidement disparaître en cas de menaces. Au contraire, le Tarier des prés, lui aussi classé en EN, doit faire l'objet de mesures de conservation car ses populations ne cessent de régresser et il a déjà disparu de certains secteurs de la région.

Enfin, si les espèces menacées sont majoritairement des espèces rares dans la région, certaines sont largement réparties, avec de forts effectifs (parfois plusieurs milliers de couples nicheurs), mais aussi en fort déclin. C'est par exemple les cas de la Linotte mélodieuse et du Bruant jaune dont les populations nicheuses ont respectivement diminué de - 68,01 % et - 62,1 % entre 2001 et 2012¹.

1. Dulac P., 2014. *Le suivi des oiseaux "communs" en Pays de la Loire (STOC-EPS). Analyse des données 2001-2012.* Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Conseil régional des Pays de la Loire, 53 p.

Parmi les autres espèces, 20 sont classées dans la catégorie « **Quasi menacée** », c'est-à-dire qu'elles sont proches de remplir les critères de classement dans les autres catégories de menace. Certaines espèces intégreront probablement ces catégories à court ou moyen terme car les populations nicheuses de la moitié d'entre elles sont en régression.

Le niveau de connaissance sur certaines espèces est apparu trop faible pour appliquer les critères de classement. Ces espèces entrent donc dans la catégorie « **Données insuffisantes** ». Il est à noter que, selon le ressenti des observateurs de terrain, certaines de ces espèces pourraient être en fort déclin : Rôle d'eau, Locustelle tachetée, Mésange nonnette.

Par ailleurs, 96 autres espèces ont un statut non préoccupant et sont classées dans la catégorie « **Préoccupation mineure** ». Elles peuvent donc être considérées comme non menacées même si leurs populations peuvent être en régression (mais trop faible selon les critères UICN).

Enfin, 22 espèces sont classées dans la catégorie « **Non applicable** », car il s'agit soit d'espèces introduites (Ibis sacré p. ex.), soit d'espèces nichant occasionnellement (Guêpier d'Europe p. ex.), soit d'espèces nouvellement nicheuses (Balbuzard pêcheur p. ex.). Il faut noter que les Perdrix rouge et grise ainsi que le Faisan de Colchide n'ont pu être évalués en raison des lâchers à vocation cynégétique, qui rendent difficile l'interprétation des évolutions de populations.

Figure 4
Classement des espèces d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire par catégorie UICN.

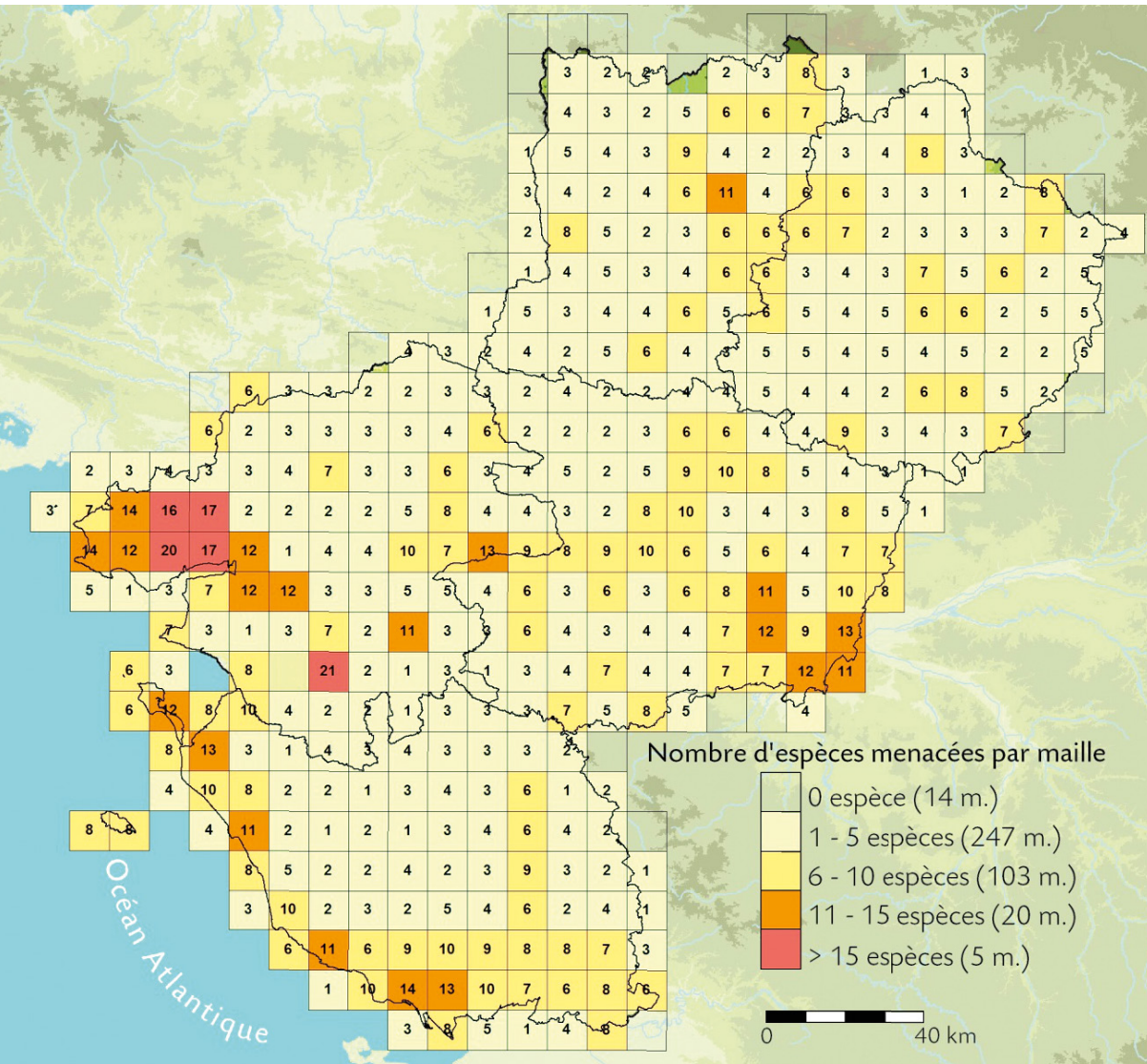
Catégorie UICN	Nombre d'espèces
RE Disparue au niveau régional	6
CR En danger critique	17
EN En danger	18
VU Vulnérable	22
NT Quasi menacée	20
LC Préoccupation mineure	96
DD Données insuffisantes	3
NA Non applicable	22
NE Non évaluée	3
Nombre total d'espèces	207



Répartition des espèces menacées

Entre 2007 et 2012, quasiment toutes les mailles abritaient au moins une espèce menacée de disparition dans les Pays de la Loire (cf. carte). Ce constat s'explique par la présence, dans la liste rouge, d'espèces utilisant des milieux bien représentés dans la région tel que le bocage. Les effectifs de ces espèces ont nettement décliné, mais leur aire de répartition demeure relativement importante (Bruant jaune, Moineau friquet, Linotte mélodieuse, etc.). Globalement, près de la moitié des espèces menacées (46 %) sont liées aux zones humides telles que les marais, lacs, étangs, cours d'eau, etc. Les autres espèces se répartissent de la manière suivante : 19 % sont liées aux milieux littoraux (plages, îles, côtes rocheuses, etc.), 16 % aux milieux agricoles (bocages, plaines cultivées, etc.) et 19 % aux milieux forestiers (dont les landes). Ainsi, les mailles qui concentrent le plus d'espèces menacées correspondent principalement aux grandes zones humides de la région. D'autres mailles d'importance correspondent aux milieux boisés et parfois aux mailles qui ont été les mieux prospectées. Au total, 25 mailles concentrent plus de 10 espèces menacées de disparition. Elles se situent essentiellement en Loire-Atlantique (13 mailles), où la Grande Brière et le lac de Grand-Lieu sont les secteurs les plus riches. Par exemple, plus d'un tiers des espèces menacées (21) sont représentées dans la maille du lac de Grand-Lieu. Globalement, les mailles les plus riches correspondent à des secteurs primordiaux pour l'avifaune nicheuse notamment liée aux zones humides : Marais breton et poitevin, presqu'île guérandaise, vallée de la Loire, marais de Goulaine, marais d'Olonne, frange littorale, etc.

Carte
Richesse spécifique par maille en espèces menacées, inscrites dans la liste rouge des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire (période 2007-2012).



Quelques exemples

Outarde canepetière

Tetrax tetrax

CR EN DANGER CRITIQUE

Alors que les mâles d'Outarde canepetière sélectionnent typiquement les zones ouvertes pendant les parades (labours, semis, chemins, maraîchages, vignes arrachées), les femelles recherchent les couverts de type prairial, plus hauts (camouflage) et riches en insectes. **Actuellement, la Champagne de Méron et ses alentours (Maine-et-Loire) constituent le dernier bastion de l'espèce dans la région.** En effet, la petite population du Sud-Vendée semble avoir disparu puisque les derniers contacts datent de 2009. Si la population angevine semble se stabiliser autour de 23-25 mâles chanteurs depuis une dizaine d'années, les effectifs étaient bien plus importants dans les années 1970-1980 : 65-70 mâles chanteurs en 1977 et 44-47 en 1982.

L'Outarde canepetière connaît un risque de disparition très élevé dans la région. Son classement en CR s'explique du fait des faibles effectifs et d'un déclin continu depuis de nombreuses années. Grâce à une forte animation sur le territoire, de nombreuses mesures agro-environnementales (jachères, luzernes) sont mises en œuvre par les agriculteurs sur le secteur de Méron. Ces mesures permettent de maintenir l'ultime population régionale, en espérant qu'elle puisse augmenter ses effectifs malgré les menaces toujours présentes sur le site (développement industriel, agriculture intensive, activités récréatives, etc.).



© L.-M. Préau

Circaète Jean-le-Blanc

Circaetus gallicus

EN EN DANGER

Le Circaète se reproduit au sein de massifs forestiers étendus et tranquilles souvent dominés par des boisements de pins. Ce rapace, spécialiste des reptiles, a besoin de milieux ouverts à proximité, favorables à la présence de serpents et de lézards. Dans la région, sa répartition se limite aux boisements de la Vendée (sur le littoral et à l'intérieur des terres) et à ceux du Saumurois et Baugeois en Maine-et-Loire. **Le nombre de couples est variable selon les années mais oscille aux alentours de 10.** Alors qu'il avait disparu de la région au début du xx^e siècle, il a recolonisé le territoire dans la deuxième moitié de ce siècle et les effectifs progressent lentement depuis.



© C. Caiveau

Malgré un nombre de couples en augmentation dans la région ainsi qu'ailleurs en France, **le faible nombre de couples oblige à rester prudent quant à son avenir et explique son classement en EN.** Grâce aux suivis, les sites de nidification sont souvent localisés avec précision, permettent de limiter les dérangements même si des efforts restent à fournir. Le maintien de cette tranquillité au sein des massifs devrait permettre à la population de continuer à progresser numériquement.



© F. Jallu

Rousserolle turdoïde

Acrocephalus arundinaceus

CR EN DANGER CRITIQUE

La Rousserolle turdoïde niche exclusivement au sein de roselières inondées. Elle affectionne les roselières de surface importante mais également les roselières linéaires le long de canaux ou de cours d'eau. **Seulement 80 à 120 couples se reproduisent ces dernières années essentiellement dans l'estuaire de la Loire.** Quelques couples sont également signalés en Vendée (Marais breton et poitevin) et parfois à Grand-Lieu ou en Brière. Bien que régulière, la nidification n'a jamais été importante dans les départements de Maine-et-Loire et de la Sarthe alors qu'au ^{xx}e siècle les effectifs étaient plus importants dans les deux départements littoraux où elle a disparu de plusieurs sites.

Sa répartition et ses effectifs limités nécessitent d'être prudent quant à l'avenir de ce passereau paludicole, menacé de disparition à moyen terme. Il convient de rester particulièrement vigilant au maintien des roselières de l'estuaire ainsi qu'à la préservation de la qualité de son habitat. Une gestion inadaptée (entretien du roseau, niveau d'eau, etc.) peut rapidement dégrader ses milieux de reproduction.



© L.-M. Préau

Râle des genêts

Crex crex

EN EN DANGER

Les prairies de fauche en contexte alluvial constituent le milieu de prédilection du Râle des genêts sur le territoire régional. **Actuellement, les Basses Vallées Angevines offrent la plus grande surface de milieux favorables et concentrent l'essentiel de la population nicheuse nationale avec 165 chanteurs en 2012.** Cette même année, d'autres individus contactés en Vendée (Marais poitevin) et dans la vallée de la Loire complétaient l'effectif régional, estimé à 182-188 mâles chanteurs. Alors qu'il nichait dans tous les départements en 1983-1984 (922-1 349 mâles chanteurs dans la région), la population régionale a rapidement décliné (338-357 mâles chanteurs en 2006) pour atteindre des niveaux extrêmement bas actuellement.

La régression importante de ses effectifs et de son aire de répartition explique logiquement son classement parmi les espèces menacées de la région. Les causes locales de raréfaction sont bien connues et **de nombreuses mesures agro-environnementales** (fauches tardives, limitation des intrants, bandes refuges, etc.) sont mises en œuvre avec les agriculteurs afin de préserver le Râle des genêts dans notre région mais également en France.

EXEMPLES

Quelques exemples

Chevêche d'Athéna

Athene noctua

LC PRÉOCCUPATION MINEURE

La Chouette Chevêche occupe des milieux agricoles assez ouverts et principalement bocagers. Elle apprécie particulièrement les secteurs d'élevage extensif avec des prairies, des haies et des fermes. Elle y trouvera notamment des cavités pour nicher que ce soit au sein des bâtiments ou des vieux arbres. Présente dans l'ensemble de la région, les densités sont cependant très variables avec des effectifs plus importants dans les départements de la Mayenne et de Maine-et-Loire.

Au début des années 2000, le nombre de couples nicheurs était estimé à au moins 6 000 sur l'ensemble de la région. Les populations ont semble-t-il fortement diminué dans la deuxième moitié du ^{xx}e siècle mais semble de stabiliser depuis.



© L. Sineux

Les effectifs nicheurs de la Chevêche d'Athéna demeurent importants et l'évolution récente stable du nombre de couples nicheurs explique son statut non préoccupant. Néanmoins, en raison de l'importance de la population régionale au regard des effectifs nationaux et des nombreuses menaces toujours présentes (notamment la dégradation du bocage, les infrastructures routières, la régression de l'élevage extensif, etc.), **il apparaît indispensable de poursuivre les suivis** permettant de mesurer l'évolution du nombre de couples nicheurs.

Bécassine des marais

Gallinago gallinago

CR EN DANGER CRITIQUE

La Bécassine des marais peut potentiellement nicher dans une grande diversité de milieux humides mais dans la région elle utilise principalement les prairies naturelles humides du Marais breton vendéen et les marais tourbeux de la Brière. **Avec une population nicheuse estimée entre 3 et 7 couples, c'est l'un des oiseaux les plus rares de la région en période de reproduction.** Si elle n'a niché qu'occasionnellement dans les départements de Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe au ^{xx}e siècle, les effectifs étaient plus importants dans les grandes zones humides de l'Ouest : jusqu'à 10 couples en périphérie du lac de Grand-Lieu dans les années 1970 et jusqu'à 16 couples en Brière à la même période. En Marais breton, 154 couples étaient comptabilisés en 1986.



© L. Sineux

L'extrême faiblesse des effectifs explique le classement de la Bécassine des marais dans la catégorie CR. Les causes de raréfaction demeurent mal connues pour cette espèce qui niche à proximité d'autres limicoles dont les populations se portent mieux. Prélèvements cynégétiques en début de saison, prédation, régression de l'élevage extensif, dégradation de l'habitat sont les principales menaces identifiées.



© C. Nassivet

Goéland argenté

Larus argentatus

NT QUASI MENACÉE

Le Goéland argenté niche surtout en contexte maritime sur des îlots inhabités, des îles ainsi que sur les toits des villes côtières ou des zones d'activités voisines. Quelques individus peuvent se reproduire le long de cours d'eau à l'intérieur des terres jusqu'en Maine-et-Loire. La première nidification dans la région date de 1947 puis les effectifs ont largement augmenté profitant des ressources alimentaires mis à disposition par l'homme (rejets de pêche, centre de stockage des déchets, etc.). **Alors que 10 000 couples ont niché en 1993 et 1999, la région n'accueillait plus que 4 000 couples en 2011.**

Encore très présent sur le littoral de Loire-Atlantique et de Vendée, le Goéland argenté a été classé dans la catégorie « quasi menacée » en raison de la régression de ses effectifs. **Les causes de régression sont diverses** : moins de ressources alimentaires accessibles, concurrence avec les autres goélands, destruction non autorisée, navigation de plaisance, etc.



© P. Bellion

Pouillot fitis

Phylloscopus trochilus

VU VULNÉRABLE

Le Pouillot fitis niche dans les jeunes parcelles forestières de feuillus ou de résineux ainsi que dans des milieux buissonnants et arbustifs à proximité de zones humides. Si quelques données attestent encore de sa présence sur l'ensemble de la région, ce sont principalement la Sarthe et la Mayenne qui accueillent de véritables populations. **Son aire de répartition et ses effectifs sont beaucoup moins importants qu'il y a une trentaine d'années.** Par exemple, le nombre de couples nicheurs de la forêt de Sillé-le-Guillaume (limite Sarthe et Mayenne) a diminué de 70 % en 25 ans.

Le Pouillot fitis a vu son aire de répartition se contracter de manière très importante dans la région mais l'ampleur de la régression des effectifs n'est pas connue avec précision. Néanmoins, cette tendance a suffi pour classer ce pouillot en VU. **Le Pouillot fitis semble principalement souffrir du réchauffement climatique** dont les effets sont d'autant plus visibles que la région est en limite méridionale de sa répartition.

Quelques exemples

Courlis cendré

Numenius arquata

EN EN DANGER

Le Courlis cendré se reproduit principalement au sein de prairies alluviales mais peut également utiliser des secteurs plus secs tels que des jachères et des pelouses sèches. **Selon les années, entre 26 et 40 couples se reproduisent en Pays de la Loire.** Si les effectifs régionaux semblent stables depuis les années 1980, la distribution géographique des effectifs nicheurs n'est plus identique. Avec une vingtaine de couples, la vallée de l'Huisne en Sarthe demeure le bastion de l'espèce. En Maine-et-Loire, les effectifs ont récemment augmenté et le Courlis cendré niche dans les Basses Vallées Angevines, dans la vallée de la Loire et dans la Champagne de Méron. Ailleurs, il ne niche pas en Vendée, est devenu très rare en Loire-Atlantique et a quasiment disparu de la Mayenne alors que le département accueillait entre 15 et 29 couples à la fin des années 1980.



© F. Cauet

Malgré la stabilité des effectifs régionaux, leur faiblesse et la tendance variable selon les départements justifient le classement du Courlis cendré en EN. En contexte prairial, le succès de la reproduction est très lié aux périodes de fauche. Celles-ci sont plus favorables dans des secteurs comme les Basses Vallées Angevines, qui bénéficient de mesures agro-environnementales, que dans la vallée de l'Huisne où aucune mesure favorable n'est mise en œuvre.

Busard cendré

Circus pygargus

VU VULNÉRABLE

Le Busard cendré installe son nid dans les parcelles céréalières des grandes plaines cultivées ou dans certaines prairies du Marais breton. Nicheur dans tous les départements, ses effectifs sont plus importants en Vendée (notamment plaine du sud) et en Maine-et-Loire (Saumurois). **Ces deux secteurs concentrent l'essentiel de la population régionale variant de 100 à 200 couples selon les années.** Alors que des milliers de couples nichaient très certainement dans la moitié du ^{xx}e siècle, la moitié des couples présents dans les années 1980-1990 ont disparu de la région depuis.



© C. Nassivet

Cette tendance négative et le faible niveau d'effectifs nicheurs expliquent le classement du Busard cendré parmi les espèces menacées. Dans les plaines cultivées, la principale menace est la destruction des nichées lors des moissons alors que la majorité des jeunes sont encore aux nids. **Le travail de repérage des nids, mené en partenariat avec les agriculteurs, permet d'assurer l'envol de 40 à 60 % des jeunes produits chaque année.** Ce type d'action demeure néanmoins peu pérenne et il serait souhaitable de développer des zones favorables à la reproduction, avec des couverts appropriés, à proximité des sites actuels de nidification.



© P. Bellion

Traquet motteux

Oenanthe oenanthe

CR EN DANGER CRITIQUE

Typiquement, le Traquet motteux recherche des milieux ouverts avec une végétation rase et disposant de rochers ou de terriers de lapin pour dissimuler son nid. Dans la région, les pelouses littorales de l'île d'Yeu lui conviennent parfaitement puisqu'elles accueillent l'unique population nicheuse à l'échelle des Pays de la Loire, avec une dizaine de couples (plus ou moins suivant les années). **Cette population était deux fois plus importante il y a vingt ans et le traquet nichait ailleurs sur le littoral vendéen mais également en Loire-Atlantique, où il a disparu dans les années 1980, ainsi que localement en Maine-et-Loire.**

Compte tenu de l'extrême faiblesse de ses effectifs, de son statut historique et de la dynamique négative des populations en dehors de la région, **le Traquet motteux risque de disparaître rapidement de la région.** Il est urgent de mettre en place des mesures favorables à son maintien notamment sur le littoral de l'île d'Yeu : maintien des pelouses, limitation de l'embroussaillage, développement de l'élevage ovin, canalisation des flux touristiques, sensibilisation des touristes et suivi des populations.



© P. Bellion

Tourterelle des bois

Streptopelia turtur

NT QUASI MENACÉE

La Tourterelle des bois apprécie les paysages bocagers pour se reproduire mais peut également nicher dans des paysages plus ouverts si elle trouve des haies qui lui sont favorables pour construire son nid. **Elle est ainsi présente sur l'ensemble de la région avec des effectifs nicheurs estimés entre 50 000 et 100 000 couples.** Les suivis standardisés à l'échelle régionale permettent de constater une régression de 44 % des effectifs nicheurs entre 2001 et 2012.

Si les effectifs nicheurs paraissent encore importants, la forte régression constatée ces dernières années amène à rester prudent quant à l'avenir de cette tourterelle dans la région. Il est possible qu'elle rejoigne les espèces menacées si la tendance d'évolution des populations n'est pas inversée dans les dix prochaines années. Oiseau lié à la haie et au bocage, toute dégradation de ces milieux (arrachage de haies, disparition des prairies, pesticides, etc.) sont préjudiciables pour la sauvegarde de la Tourterelle des bois.

Quelques exemples

Spatule blanche

Platalea leucorodia

VU VULNÉRABLE

La Spatule blanche niche essentiellement dans des saulaies-aulnaies des grands marais même si elle peut également se reproduire au sein de roselières comme ce fut le cas en Brière. **À l'exception de 3 cas isolés en Maine-et-Loire, la Spatule ne se reproduit qu'en Loire-Atlantique : bassin du Brivet, marais de l'Erdre, estuaire de la Loire et lac de Grand-Lieu.** Ce dernier a d'ailleurs été le premier site de nidification de la région (première reproduction prouvée en 1981) avant de voir ses effectifs augmenter au cours des dernières décennies. **Bastion de l'espèce en France, la région, et tout particulièrement la Loire-Atlantique, a accueilli environ 593 couples en 2012.**



© A. Mousseau

Malgré des effectifs nicheurs en augmentation depuis son apparition dans la région, ceux-ci demeurent encore faibles et **la Spatule blanche reste rare et localisée à l'échelle régionale.** Actuellement, les menaces se limitent principalement aux risques de dérangement des colonies en période de nidification.

Guifette noire

Chlidonias niger

EN EN DANGER

La Guifette noire s'installe en colonie au sein de prairies humides très ouvertes, pâturées extensivement et faiblement inondées au printemps. Elle construit parfois son nid en contexte aquatique sur la végétation flottante à la manière de la Guifette moustac. **Trois sites accueillent des colonies : les marais de la Brière avec les effectifs les plus importants, le lac de Grand-Lieu et le Marais poitevin.** Au XIX^e siècle, cette guifette était considérée comme commune, même dans les départements de Maine-et-Loire et de la Sarthe où elle a disparu depuis longtemps. Depuis le début des années 2000, la population régionale semble en léger déclin avec un effectif nicheur régional oscillant entre 78 et 264 couples entre 2007 et 2012.



© F. Jallu

La population nicheuse demeurant faible et localisée à quelques sites seulement implique une certaine prudence quant à l'avenir de cette guifette classée EN, d'autant que notre région accueille 90 % des effectifs nichant en France. Les problématiques de conservation peuvent varier selon les secteurs mais la gestion du pâturage et des niveaux d'eau apparaissent comme des facteurs communs déterminants.



© S. You

Bruant jaune

Emberiza citrinella

EN EN DANGER

Le Bruant jaune occupe une grande diversité de milieux ouverts de nos paysages bocagers. Présent dans l'ensemble de la région avec des effectifs sans doute encore importants, ce passereau demeure commun. Néanmoins, **les densités diminuent et les effectifs régionaux ont régressé de 62 % entre 2001 et 2012** suivant la même tendance qu'à l'échelle nationale.

L'effondrement des effectifs nicheurs dans la région explique ce classement parmi les espèces menacées malgré une répartition relativement homogène et des effectifs importants.

À ce rythme de régression, l'espèce pourrait disparaître de certains secteurs à moyen terme. Si les changements climatiques ont un impact

sur cette espèce d'affinité septentrionale, il est certain que la dégradation du bocage (arrachage de haies, disparition des prairies, pesticides, etc.) n'arrange pas son statut.



© F. Cauet

Sarcelle d'été

Anas querquedula

VU VULNÉRABLE

La Sarcelle d'été se reproduit principalement dans les grands marais pourvus de végétation herbacée ainsi que dans certains secteurs de prairies inondées. Cette sarcelle est plus commune dans l'ouest de la région et devient beaucoup plus rare en Maine-et-Loire et en Mayenne alors qu'elle niche occasionnellement en Sarthe. **Pour la période 2007-2012, les effectifs nicheurs ont été estimés entre 108 et 170 couples pour l'ensemble de la région**, chiffre stable ou en légère régression comparé aux 124-222 couples estimés au début des années 2000.

Les effectifs relativement faibles ont conduit à son classement dans la catégorie VU de la liste rouge. Il convient de rester vigilant concernant l'évolution des effectifs et de veiller à une gestion adaptée des milieux où elle niche (niveaux d'eau, fauche, etc.).

Quelques exemples

Moineau friquet

Passer montanus

VU VULNÉRABLE

Le Moineau friquet niche surtout dans les paysages bocagers exploités en polycultures-élevage. Dans ce contexte, il fréquente les fermes appréciant les bâtiments, les haies, les zones d'herbes rases, etc. Ce moineau peut également se reproduire en contexte urbain et on le trouve dans la moitié des grands centres urbains de la région. Alors qu'il était encore commun et présent sur l'ensemble de la région à la fin des années 1980, **le Moineau friquet a vu ses effectifs et son aire de répartition diminuer drastiquement ces 30 dernières années.**



© S. Rapin

La disparition du Moineau friquet d'au moins 30 % de son aire de répartition de la fin des années 1980 ainsi qu'un déclin supposé d'au moins 10 % ces 10 dernières années ont justifié son classement parmi les espèces menacées (VU). Si la régression des sites de nidification et la disparition de certaines ressources alimentaires sont évoquées comme causes de raréfaction, de nombreuses interrogations demeurent quant à cette dynamique négative qu'on retrouve également à l'échelle nationale.

Milan noir

Milvus migrans

NT QUASI MENACÉE

Le Milan noir apprécie les milieux ouverts mais a besoin de grands arbres pour la construction de son aire. **Présent dans l'ensemble de la région, il se concentre surtout dans les deux départements littoraux et notamment à proximité des grandes zones humides.** Alors qu'il avait disparu de certains départements au début du xx^e siècle, son statut de protection lui a permis de reconquérir ses territoires dans la deuxième partie de ce siècle (1957 en Loire-Atlantique, 1975 en Maine-et-Loire, 1984 en Mayenne, etc.). Au début des années 2000, la population régionale a été estimée à 332-566 couples nicheurs et aurait peu évolué depuis.



© P.Bellion

Espèce non menacée actuellement, **les effectifs nicheurs demeurent encore relativement faibles** et justifient son classement dans la catégorie « quasi menacée ».



© C. Caiveau

Barge à queue noire

Limosa limosa

VU VULNÉRABLE

La Barge à queue noire se reproduit dans les prairies humides pâturées extensivement ou fauchées. Absente des départements de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne en période de reproduction, cette barge niche seulement dans 3 secteurs : les Marais breton et poitevin en Vendée et la Brière en Loire-Atlantique. **La responsabilité de la région dans la préservation de la Barge à queue noire est majeure puisqu'elle accueille la quasi-totalité de la population française : 106-134 couples sur un total estimé à 111-145.** L'évolution des effectifs apparaît variable selon les secteurs et seule la population du Marais breton a une dynamique positive.

Compte tenu du faible nombre de nicheurs et de la tendance négative observée par endroit, la Barge à queue noire fait partie des espèces menacées dans la région. **Sa préservation sera possible grâce au maintien voire au développement de pratiques agricoles compatibles** avec ses exigences écologiques : prairies permanentes, caractère hygrophile des sites, pâturage extensif, etc.



© P. Trécul

Râle d'eau

Rallus aquaticus

DD DONNÉES INSUFFISANTES

Peu exigeant, le Râle d'eau occupe une grande diversité de milieux humides pour se reproduire : marais de toute taille, queues d'étang, rives de cours d'eau, lagunes, boisements humides, etc. Par conséquent, **il est nicheur dans l'ensemble de la région mais de manière localisée** et avec des densités beaucoup plus importantes dans les grands ensembles de zones humides de l'ouest de la région. À ce jour, il n'est pas possible de fournir une estimation du nombre d'individus se reproduisant dans la région, tant l'espèce est discrète du fait notamment de ses mœurs crépusculaires et nocturnes.

Ce manque de connaissance sur les effectifs et leurs tendances d'évolution expliquent son classement dans la catégorie DD de cette liste rouge. **Les populations ont certainement subi la disparition et la dégradation des zones humides**, au même titre que les autres espèces fréquentant ces milieux. Il apparaît important de renforcer les connaissances sur cette espèce afin de mieux appréhender son statut surtout que la région doit avoir un rôle majeur pour sa préservation à l'échelle nationale.

EXEMPLES

Quelques exemples

Alouette des champs

Alauda arvensis

NT QUASI MENACÉE

Cette alouette est un oiseau des milieux ouverts qu'il est possible de trouver dans les plaines cultivées, les friches, les jachères mais également dans les prairies du Marais breton. L'Alouette des champs niche ainsi sur l'ensemble du territoire régional avec des densités variables selon les secteurs. **Actuellement, les effectifs nicheurs ne sont pas connus mais les données collectées permettent de constater une régression de 30 % des populations dans la région depuis 2001.** Ainsi, la dynamique régionale suit celle constatée ailleurs en France mais également en Europe.



© P. Bellion

Sa large répartition et ses densités parfois importantes masquent une régression des populations qui nécessite de rester prudent quant à son avenir et qui explique son classement dans la catégorie NT. Les causes de raréfaction sont essentiellement liées à l'intensification des pratiques agricoles : disparition des jachères, fauches précoces, utilisation de pesticides, etc.

Œdicnème criard

Burhinus oedicnemus

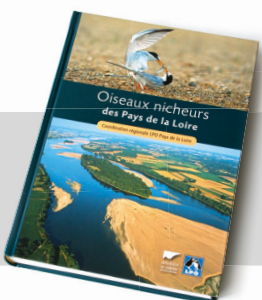
LC PRÉOCCUPATION MINEURE

L'Œdicnème criard utilise une grande variété de milieux plutôt secs pour nicher : terres cultivées (surtout les labours), vignobles, friches, jachères, bancs de sable de la Loire ainsi que le bocage pâturé. Il se reproduit ainsi dans l'ensemble de la région mais les densités sont très variables et **l'essentiel des 2 000 à 2 400 couples de la région se reproduit dans le département de Maine-et-Loire.** Globalement, malgré un déficit de suivis récents, les effectifs semblent stables même si les tendances paraissent variables selon les secteurs.



© J.-L. Ronné

La tendance globale stable des effectifs nicheurs et leur relative importance ont justifié le classement de l'Œdicnème dans la catégorie LC. Malgré ce statut, **il serait pertinent de mettre à jour les estimations disponibles afin de mieux appréhender l'évolution des effectifs nicheurs**, surtout que la région a une forte responsabilité pour la préservation de l'Œdicnème criard considéré comme « quasi menacé » dans la liste rouge nationale.



Bibliographie

La bibliographie utilisée pour les textes des exemples précédemment cités ainsi que des informations supplémentaires sont disponibles dans les monographies de l'ouvrage sur les Oiseaux nicheurs des Pays de la Loire : Marchadour B. (coord.), 2014. Oiseaux nicheurs des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Delachaux et Niestlé, Paris, 576 p.

CATÉGORIES

Liste par catégories de menace

RE
DISPARUE AU
NIVEAU RÉGIONAL

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Catégorie Liste rouge Pays de la Loire	Critère Liste rouge Pays de la Loire	Catégorie Liste rouge France
Sterne de Dougall	<i>Sterna dougallii</i>	RE		CR
Fauvette orphée	<i>Sylvia hortensis</i>	RE		LC
Pie-grièche à poitrine rose	<i>Lanius minor</i>	RE		CR
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	RE		EN
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	RE		LC
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	RE		VU

CR
EN DANGER CRITIQUE

Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	CR	D	VU
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	CR	D	CR
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	CR	B1ab(i,ii,iv,v) C2a(i,ii)	VU
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	CR	D	NT
Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	CR	D	NT
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	CR	D	EN
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	CR	C2a(i) D	DD
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	CR	C2a(i,ii) D	VU
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	CR	C2a(i) D	EN
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	CR	B(1+2)ab(iv) C2a(i,ii) D	NT
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	CR	D	NT
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	CR	D	VU
Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	CR	D	NT
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	CR	B1ab(i,ii,v) C2a(ii) D	NT
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	CR	C2a(iii)	VU
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	CR	D	NT
Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>	CR	C2a(i,ii)	LC

EN
EN DANGER

Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	EN	D	LC
Cormoran Huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	EN	CR (A2a B(1+2)ab(i,ii,iv,v) C2a(i,ii) D) [-1]	VU
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	EN	CR (D) [-1]	LC
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	EN	B2ab(i,ii,iii,iv,v) C1	EN
Huîtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	EN	CR (B(1+2)ab(i,ii,iii,iv) C2a(i,ii) D) [-1]	LC
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	EN	D	LC
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	EN	CR (D) [-1]	VU
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	EN	B2ab(v) C2a(i)	LC
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	EN	CR (D) [-1]	VU
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	EN	D	LC
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	EN	D	VU
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	EN	A2a C1	LC
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	EN	A2a	VU
Locustelle lusciniôide	<i>Locustella luscinioides</i>	EN	B2ab(i,ii,iii,iv,v) C2a(iii)	VU
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	EN	CR (D) [-1]	EN
Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>	EN	CR (D) [-1]	LC
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	EN	A2c	LC
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	EN	A2b	VU

CATÉGORI

Liste par catégories de menace

VU

VULNÉRABLE

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Catégorie Liste rouge Pays de la Loire	Critère Liste rouge Pays de la Loire	Catégorie Liste rouge France
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	VU	D1	VU
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	VU	EN (D) (-1)	LC
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	VU	D1	NT
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	VU	D1	VU
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	VU	D1	VU
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	VU	A2a C1 D1	VU
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	VU	EN (D) (-1)	NT
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	VU	D1	VU
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	VU	EN (C1) (-1)	LC
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i>	VU	D2	NT
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>	VU	D2	VU
Pipit maritime	<i>Anthus petrosus</i>	VU	EN (D) (-1)	LC
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	VU	EN (D) (-1)	LC
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	VU	D1	LC
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	VU	D1	LC
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	VU	C1 D1	NT
Panure à moustaches	<i>Panurus biarmicus</i>	VU	D1	LC
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	VU	D1	NT
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	VU	A2c C1	NT
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	VU	EN (A2b) (-1)	VU
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	VU	EN (D) (-1)	LC
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	VU	C1	NT
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	NT	VU (D1) (-1)	LC
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	NT	VU (D1) (-1)	LC
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	NT	VU (D1) -1	LC
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	NT	VU (D1) (-1)	LC
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	NT	VU (D1) (-1)	LC
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	NT	VU (D1) (-1)	LC
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	NT	VU (C1) (-1)	LC
Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	NT	VU (D1) (-1)	LC
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	NT	VU (D1) (-1)	LC
Sterne naine	<i>Sternula albifrons</i>	NT	VU (D1) (-1)	LC
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	NT	VU (A2b) (-1)	LC
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	NT	pr. B2 pr. C1	LC
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	NT	VU (A2b) (-1)	LC
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	NT	VU (A2a) (-1)	LC
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	NT	pr. B2 pr. C1	VU
Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	NT	VU (D1) (-1)	LC
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	NT	VU (A2b) (-1)	LC
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	NT	EN (A2b) (-2)	LC
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	NT	EN (A2b) (-2)	LC
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	NT	pr. B2 pr. C1	LC

NT

QUASI MENACÉE

LC

PRÉOCCUPATION
MINEURE

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Catégorie Liste rouge Pays de la Loire	Critère Liste rouge Pays de la Loire	Catégorie Liste rouge France
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	LC		LC
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	LC		LC
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	LC		LC
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	LC		LC
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	LC		LC
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	LC		LC
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	LC		LC
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	LC		LC
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	LC		LC
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	LC		LC
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	LC		LC
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	LC		LC
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	LC	VU (D1) (-2)	LC
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	LC	NT (D1) (-1)	LC
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	LC	NT [pr. D1] (-1)	LC
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	LC		LC
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC		LC
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	LC		LC
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	LC		LC
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	LC		LC
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	LC		LC
Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	LC		LC
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	LC		LC
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>	LC		NT
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	LC		LC
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	LC		LC
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	LC		LC
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	LC		LC
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	LC		LC
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	LC		LC
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia urbica</i>	LC		EN
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	LC		LC
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC		LC
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	LC		LC
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	LC		LC
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	LC		LC
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	LC		LC
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	LC		LC
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	LC		LC
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	LC		LC
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	LC		LC
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	LC		LC
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	LC		LC

CATÉGORI

Liste par catégories de menace

LC
PRÉOCCUPATION
MINEURE

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Catégorie Liste rouge Pays de la Loire	Critère Liste rouge Pays de la Loire	Catégorie Liste rouge France
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC		LC
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	LC		LC
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC		LC
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	LC		LC
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	LC		LC
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	LC		LC
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	LC	NT (pr. B2 pr. C1) [-1]	LC
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	LC		LC
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	LC		LC
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	LC		LC
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	LC		LC
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	LC		LC
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC		LC
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC	VU (A2b) [-2]	LC
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	LC		LC
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC		LC
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	LC		LC
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	LC		LC
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC		LC
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	LC	NT (pr. B2 pr. C1) [-1]	LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC		LC
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	LC		LC
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	LC	VU (A2b) [-2]	LC
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	LC		LC
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	LC		LC
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	LC		LC
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	LC		LC
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	LC	NT (pr. B2) [-1]	LC
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC		LC
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	LC		LC
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	LC	NT (pr. A2b) [-1]	NT
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC	VU (A2b) [-2]	LC
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	LC		LC
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	LC		LC
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	LC		VU
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC		LC
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC		LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC		LC
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	LC		LC
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	LC		LC
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	LC		LC
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	LC		LC
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	LC		LC

	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Catégorie Liste rouge Pays de la Loire	Critère Liste rouge Pays de la Loire	Catégorie Liste rouge France
LC PRÉOCCUPATION MINEURE	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC		LC
	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC		LC
	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	LC		LC
	Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	LC		LC
	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC		LC
	Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC		LC
	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC	NT [A2b] [-1]	LC
	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC		LC
	Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	LC		LC
	Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	LC		LC
DD DONNÉES INSUFFISANTES	Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	DD		DD
	Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	DD		LC
	Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	DD		LC
NA NON APPLICABLES	Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	NA ^b		NA ^b
	Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>	NA ^b		NA ^b
	Élanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	NA ^b		EN
	Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	NA ^b		VU
	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	NA ^b		VU
	Marouette de Baillon	<i>Porzana pusilla</i>	NA ^b		CR
	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	NA ^b		NA ^b
	Guifette leucoptère	<i>Chlidonias leucopterus</i>	NA ^b		NE
	Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>	NA ^b		CR
	Coucou geai	<i>Clamator glandarius</i>	NA ^b		NT
	Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	NA ^b		LC
	Rémiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>	NA ^b		EN
	Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	NA ^b		NT
	Cygne noir	<i>Cygnus atratus</i>	NA ^a		NE
	Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	NA ^a		NA ^a
	Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	NA ^a		NA ^a
	Ouette d'Égypte	<i>Alopochen aegyptiaca</i>	NA ^a		NA ^a
	Canard carolin	<i>Aix sponsa</i>	NA ^a		NE
	Canard mandarin	<i>Aix galericulata</i>	NA ^a		NA ^a
	Érismature rousse	<i>Oxyura jamaicensis</i>	NA ^a		NA ^a
	Faisan vénéré	<i>Syrmaticus reevesii</i>	NA ^a		NA ^a
	Ibis sacré	<i>Threskiornis aethiopicus</i>	NA ^a		NA ^a
NE NON ÉVALUÉES	Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	NE		LC
	Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	NE		LC
	Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	NE		LC

LISTE ROUGE

Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire



L'ouvrage *Oiseaux nicheurs des Pays de la Loire*, publié en 2014, constitue à ce jour la synthèse régionale la plus aboutie sur l'avifaune se reproduisant dans la région. La rédaction de cet ouvrage était l'occasion de réaliser la liste rouge régionale des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire.

À l'image des listes rouges régionales sur les mammifères, les amphibiens, les reptiles ainsi que les poissons et macro-crustacés d'eau douce, cette liste rouge a scrupuleusement suivi la démarche préconisée par l'UICN afin d'appliquer une méthodologie identique, comparable et reconnue à l'échelle nationale et internationale. La LPO a joué le rôle de coordinateur s'appuyant sur plusieurs structures locales et experts ornithologiques de la région.

Parmi les 201 espèces d'oiseaux nicheurs dans la région, 57 sont menacées de disparition soit près d'un tiers. Ce constat demeure inquiétant et la mise à jour de cette liste rouge permettra d'apprécier l'évolution du nombre d'espèces classées dans les catégories de menace. En attendant, nous espérons que les résultats de cette liste rouge seront intégrés à tous les niveaux des politiques publiques et aideront à une meilleure prise de conscience collective des enjeux liés aux oiseaux nicheurs de notre région.

Coordination : Benoît Marchadour (Coordination régionale LPO Pays de la Loire)

Comité d'évaluation : Jean-Claude Beaudoin (LPO Anjou), Édouard Beslot (LPO Anjou), Nicolas Boileau (Mayenne Nature Environnement), Willy Chéneau (CSRPN), Didier Montfort (Loire-Atlantique), Willy Raitière (Groupe Naturaliste de Loire-Atlantique), Dominique Tavenon (Mayenne Nature Environnement) et Pierre Yésou (ONCFS)

Accompagnement technique et validation : Aurore Cavrois et Florian Kirchner (Comité français UICN) ; Conseil scientifique régional du patrimoine naturel des Pays de la Loire

Rédaction du document : Benoît Marchadour (Coordination régionale LPO Pays de la Loire)

Création graphique : Les pieds sur terre...

Parution : Juin 2014

Citation recommandée : Marchadour B., Beaudoin J.-C., Beslot E., Boileau N., Montfort D., Raitière W., Tavenon D. & Yésou P., 2014. *Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire*. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Bouchemaine, 24 p.

Photos de couverture :

Busard cendré **VU** © C. Nassivet

Râle des genêts **EN** © L.-M. Préau

Bécassine des marais **CR** © L. Sineux

Bruant jaune **EN** © S. You

Document réalisé avec le soutien financier de :

